

RAPPORT N° 03/4-106
au Conseil Municipal

OBJET

**CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'EQUIPEMENT
DU CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN**

**AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS
DE L'ETAT, DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT**

Un premier programme d'équipement du CDR-OI d'un montant total de 160 000 euros vous a été présenté en séance du 16 décembre 2002.

Le contenu du programme ayant été modifié par la nouvelle direction de la structure, il convient de recueillir à nouveau l'approbation du Conseil Municipal.

Le programme d'équipement proposé pour 2003 a pour objectifs :

- de poursuivre l'effort de remise à niveau du matériel, et en particulier de scène ;
- de permettre l'aménagement technique minimum de la «salle de répétition», et l'acquisition d'un logiciel de billetterie.

Pour des raisons de marchés et vu l'urgence, le montant total du programme d'équipement a été ramené pour 2003 à 89 330 euros, chaque partenaire du CDR-OI participant à parts égales (25 %) au financement. La Commune en assure la maîtrise d'ouvrage.

Théâtre du Grand Marché
Programme d'équipement 2003

Nature des équipements	Coût total (euros HT)
I Loges	
1 Installation de douches/ toilettes	13 937,65
Sous-total 1	13 937,65
II Aménagement de la petite salle	
1 Grill / Tubes métal	3 917,81
2 Tapis de danse	4 187,43
3 Pendrillons	5 619,03
4 Câblage électrique	6 542,65
5 Rénovation / Peinture	6 780,00
6 Mise aux normes	6 349,50
7 Installation électrique	8 244,99
Sous-total 2	41 641,41
III Matériel de plateau	
2 Câble métallique	366,00
4 Treuils	6 196,44
6 Petit outillage	2 300,35
7 Surjeteuse	364,06
Sous-total 3	9 226,85

RAPPORT N° 03/4-106

Nature des équipements	Coût total (euros HT)
VI Informatique	
1 Billetterie	6 050,00
2 File Maker Pro	1 203,48
6 Portable / Scanner / Graveur	2 517,00
Sous-total 4	9 770,48
V Matériel lumières	
2 Vidéo projecteur	14 753,61
Sous-total 5	14 753,61
TOTAL	89 330,00

Un plan de financement mentionnant la participation de chaque co-financeurs du CDR-OI vous est présenté ci-dessous :

Coût total du programme d'équipement (euros HT)	Répartition financière				Observation
	Etat (DRAC)	Région	Département	Commune	
89 330,00	22 332,50	22 332,50	22 332,50	22 332,50	La Commune de Saint-Denis est maître d'ouvrage du programme.

Je vous demande donc :

- d'approuver le plan de financement du programme d'acquisition 2003 au bénéfice du CDR-OI ;
- de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

REÇU A LA PRÉFECTURE DE LA RÉUNION

15 OCT. 2003

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA

René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 03/4-106
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

CONVENTION DE FINANCEMENT POUR L'EQUIPEMENT
DU CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE L'OCEAN INDIEN

AUTORISATION DE SOLLICITER LES SUBVENTIONS
DE L'ETAT, DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Com-
munes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-106 présenté par le Maire au nom des Commissions
Affaires Culturelles / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

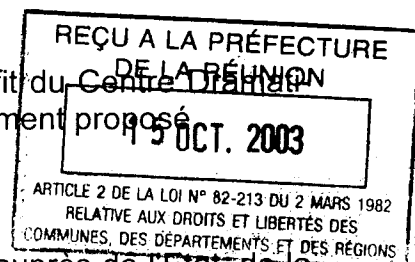
**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le programme d'acquisition de l'équipement au profit du Centre Dramati-
que Régional de l'Océan Indien (CDR-OI) et le plan de financement proposé

ARTICLE 2

Autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat, de la
Région et du Département.



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 OCT. 2003

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA